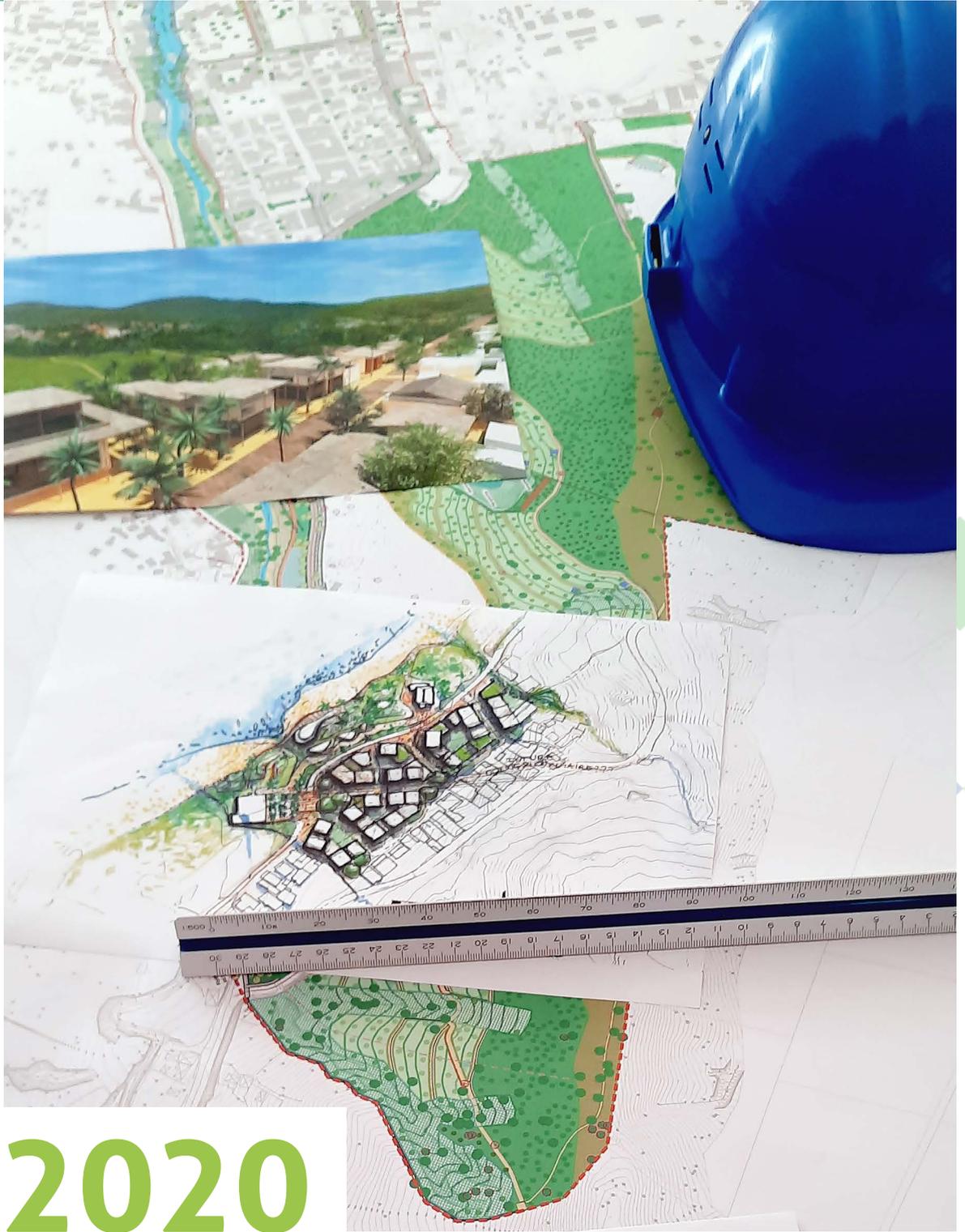


# Rapport d'activités



# 2020

3

**S'adapter à la crise sanitaire et ses conséquences**

7

**Vers une stratégie d'intervention de l'EPFAM pour l'aménagement partagé du territoire**

8

**Des réflexions globales pour construire l'avenir de Mayotte**

10

**L'EPFAM, aménageur urbain**

24

**L'EPFAM, aménageur agricole**

27

**L'EPFAM, opérateur foncier**

32

**L'EPFAM, constructeur**

4

**L'Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte**

34

**Le fonctionnement de l'EPFAM en 2020**



**Ressources humaines**



**Marchés publics**



**Administration - finances**



**Activités juridiques**

Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte - crédits photos : Bertrand Fanthoneil, Elodie Chêne, Cécile Massin, DR

## S'adapter à la crise sanitaire et ses conséquences

2020 avait été envisagée comme une année de préparation du lancement de nos premières opérations de travaux avec, à l'issue de concertations, la finalisation de nombreuses études d'avant-projets.

Le lancement de procédures administratives devait nous permettre de maîtriser, *a minima* par voie d'expropriation, les emprises foncières nécessaires au cours de l'année 2021 et de rendre concrètes les réflexions que nous portons depuis 2018.

Si les principaux dossiers d'avant-projets ont pu aboutir, le cadre imposé par la crise sanitaire a considérablement retardé les échéances : adaptation au contexte sanitaire, appréhension de nouveaux modes de faire, décalage des élections entraînant des retards dans la mise en place des instances de gouvernance et de validation, échanges limités avec les différents services instructeurs, déplacements impossibles des bureaux d'études...

Nous avons aussi pensé que les documents stratégiques auraient été adoptés, permettant de rendre lisible, compréhensible mais surtout cohérente l'action de l'Etablissement. Mais SAR, OIN et PSD n'ont pu être menés à terme.

Bien qu'ayant traversé les premières vagues de la pandémie sans avoir à déplorer d'impacts sur nos salariés, la crise sanitaire aura joué sur le moral des troupes.

Cependant, tout n'est pas des plus sombres et nous pouvons dégager des éléments de satisfaction qui permettent d'envisager l'avenir avec optimisme, certes modéré si nous tenons compte du fait que la crise sanitaire se prolonge, mais porteur d'espoir pour le développement de Mayotte.

Un des points à souligner est l'adaptation rapide du fonctionnement de l'EPFAM au contexte sanitaire. Tous les outils ont été mobilisés rapidement pour permettre aux collaborateurs de poursuivre leurs missions et d'accéder aux ressources, données et logiciels nécessaires.

**Yves-Michel Daunar**  
Directeur général de l'EPFAM

*Un des points principaux à souligner est l'adaptation rapide du fonctionnement de l'EPFAM au contexte sanitaire inédit*

# L'Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte

L'Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM) a vu le jour en 2017, pour apporter des réponses aux besoins d'aménagement et de développement du territoire. Il intervient sur l'ensemble du département de Mayotte.

## L'EPFAM est organisé autour des missions suivantes :

### Au titre du Code de l'urbanisme :

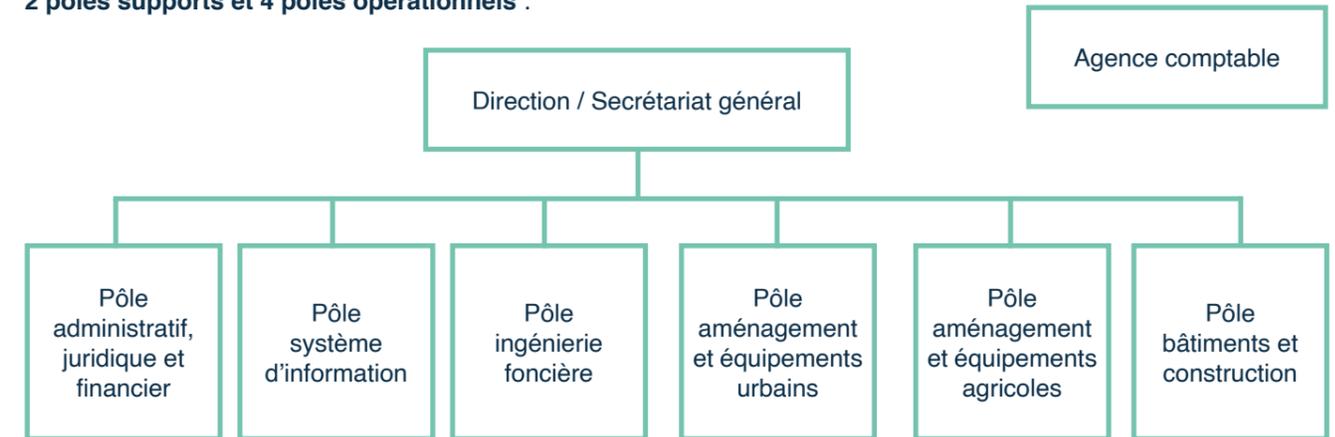
- Interventions foncières et opérations immobilières pour son compte ou par convention passée avec l'Etat, les Collectivités territoriales, les Etablissements publics ou des personnes publiques ou privées y ayant vocation,
- Actions ou opérations d'aménagement au sens du Code de l'urbanisme, pour son compte, ou pour celui de l'Etat, de Collectivités territoriales, d'Etablissements publics ou de personnes publiques ou privées y ayant vocation,
- Réalisation d'ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure, en qualité de mandataire au sens de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- Réalisation d'acquisitions foncières d'espaces naturels, agricoles ou forestiers dont la préservation doit être assurée (compensation environnementale et agricole...),
- Réalisation de missions de conseil et d'expertise entrant dans le cadre de ses compétences (type agence d'urbanisme).

*L'EPFAM intervient, au travers de partenariats avec les Collectivités territoriales ou l'Etat, dans les questions de l'aménagement urbain et de l'aménagement rural, et mobilise le foncier dans le but de réaliser tout ou partie de ces aménagements*

### Au titre du Code rural et de la pêche maritime, les décisions sont prises après avis de la commission départementale EPFAM (CDEPFAM), créée par arrêté préfectoral :

- Interventions qui visent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable,
- Actions qui visent à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique,
- Contribution au développement durable des territoires ruraux,
- Actions qui permettent la transparence du marché foncier rural : le décret n° 2019-1076 du 21 octobre 2019 autorise l'exercice du droit de préemption agricole sur l'ensemble du territoire.

Pour la réalisation de ces missions, le Conseil d'administration a validé le 28 novembre 2019 l'organisation fonctionnelle de l'EPFAM autour de **2 pôles supports et 4 pôles opérationnels** :



PÔLE	MISSIONS PRINCIPALES
Direction / Secrétariat général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion, organisation et animation d'équipe</li> <li>Conduite des missions administratives, juridiques, financières et comptables</li> <li>Droit des affaires, fiscalité</li> <li>Communication : développement et mise en œuvre de la stratégie de communication avec pour objectif de contribuer à la notoriété de l'EPFAM, à la perception de ses missions et à la lisibilité de ses actions</li> </ul>
<b>Pôles supports</b>	
Pôle Administratif, juridique et financier (DAF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilité, trésorerie, fiscalité, contrôle de gestion, audit, droit, ressources humaines, services généraux, achats</li> <li>Mise en place des procédures de gestion et des indicateurs nécessaires au suivi des activités et au reporting à la direction</li> <li>Garantie de la fiabilité des comptes de l'entreprise et établissement des documents financiers et comptables en conformité avec la législation</li> <li>Supervision de la consolidation des données financières et application des normes comptables françaises et internationales (IFRS)</li> <li>Élaboration du budget et du plan de l'entreprise en conformité avec les choix stratégiques du Conseil d'administration et de la direction générale</li> </ul>
Pôle Système d'information (DSI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de la stratégie et de la politique informatique</li> <li>Mise en œuvre de la politique informatique et de la gouvernance du SI</li> <li>Définition et suivi des budgets de la DSI</li> <li>Définition de la politique d'externalisation</li> </ul>
<b>Pôles opérationnels</b>	
Pôle Ingénierie Foncière (DIF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution à l'élaboration d'une politique foncière à long terme</li> <li>Définition et mise en œuvre des procédures foncières adaptées</li> <li>Suivi des procédures d'acquisition/cession et rédaction des actes</li> <li>Gestion du domaine privé de l'Etablissement</li> </ul>
Pôle Aménagement urbain (DSO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montage et élaboration des projets d'aménagement urbain</li> <li>Montage financier des opérations</li> <li>Mise en place des financements</li> <li>Suivi administratif, technique et financier des projets d'aménagement</li> <li>Coordination des acteurs</li> </ul>
Pôle Aménagement agricole (DSA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du volet agricole de l'EPFAM</li> <li>Impulsion et coordination d'actions d'agriculture durable</li> <li>Elaboration et mise en œuvre, avec les porteurs de projets, de projets agricoles</li> <li>Conduite d'opérations foncières agricoles et rurales voire forestières</li> </ul>
Pôle Bâtiments et construction (DBC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction des logements temporaires pour l'accueil des populations déplacées dans le cadre d'opérations d'aménagement</li> <li>Construction d'équipements, notamment au sein des opérations d'aménagement de l'EPFAM</li> <li>Construction des futurs locaux de l'EPFAM</li> </ul>

## Vers une stratégie d'intervention de l'EPFAM pour l'aménagement partagé du territoire

L'EPFAM conduit des études stratégiques qui visent à améliorer la connaissance et la perception du territoire et à partager le contexte général d'intervention, à savoir :

- Un écosystème menacé,
- Une situation démographique exceptionnelle sur un territoire fini,
- Une offre de logement inadaptée,
- Une économie exclusivement résidentielle et une agriculture vivrière largement informelle,
- Un accès à l'éducation et à la formation à renforcer,
- Un développement souvent réalisé au gré des opportunités,
- Une complexité foncière.

Les diagnostics réalisés sont mis à disposition de ses partenaires et des bureaux d'études avec lesquels l'Etablissement a contractualisé à travers les outils SIG.

Ainsi, la cellule SIG contribue aux différentes opérations foncières et d'aménagement ainsi qu'aux études transversales par :

- Le partage de données de travail avec les bureaux d'études,
- La récupération et le contrôle qualité des données livrées,
- La conversion des formats AUTOCAD (DXF et/ou DWG) vers des fichiers de forme,
- L'intégration de ces données au SIG de l'EPFAM,
- La création de cartographies principales (26 en 2020).

En parallèle, elle réalise des études ciblées sur des thématiques restreintes :

- Densité de population,
- Artificialisation des terres via les projets de territoire de l'OIN.

Pour finir, la cellule SIG a coordonné les rendus SIG des études de projets de territoire pour la définition de l'Opération d'intérêt national (OIN) afin de s'assurer de la cohérence (géométrique et attributaire) des livrables sur l'ensemble du territoire vis-à-vis des besoins des différentes directions de l'Etablissement, permettant ainsi à ces données d'être pertinemment et facilement réutilisables à d'autres fins.

*Offrir aux bureaux d'études et à nos partenaires des informations leur permettant de mieux appréhender le territoire*

## Des réflexions globales pour construire l'avenir de Mayotte

### Les documents de planification stratégique

L'EPFAM participe ou pilote l'élaboration de documents de planification et d'intervention stratégiques. En 2020, l'Etablissement a :

- Participé aux réflexions relatives à la définition du Schéma régional d'aménagement de Mayotte (SAR),
- Mené les diagnostics en vue de la définition des périmètres d'intervention de l'OIN, à l'initiative du Gouvernement,
- Poursuivi l'élaboration de son Plan stratégique de développement (PSD).

Des réflexions plus spécifiques ont également été initiées durant l'année :

- Etudes préalables à la définition de zones d'aménagement touristique de Mayotte,
- Révision du schéma des Zones d'activité économique (ZAE) de Mayotte,
- Mission d'assistance à la création d'un Organisme foncier solidaire (OFS) à Mayotte.

### Le tourisme à Mayotte, un secteur encore balbutiant, dont les fondements doivent être posés

Avec le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Mayotte (SRDTLM) validé en 2007 et revu en 2019, le Conseil départemental a défini la politique touristique du territoire. Dans la continuité de ce schéma, anticiper les actions de développement économique et touristique était inévitable. Le Conseil départemental a donc sollicité l'EPFAM pour mener de concert une étude préalable de définition de zones d'aménagement touristique.

Lancée en février 2020, cette étude doit identifier des produits touristiques intégrés et territorialisés, inclus dans un programme de développement touristique du territoire.

Comprenant l'identification de sites de développement d'une offre d'infrastructures touristiques, cette étude aboutira à des plans guides d'aménagement des sites retenus qui incluront le programme d'équipements et les bilans financiers afférents. Ces plans guides contribueront, sur la base des scénarii retenus, à la définition des périmètres à la parcelle des futurs secteurs opérationnels et de lancer rapidement les premières opérations d'aménagement touristique.

### L'économie de Mayotte est à structurer et à compléter

L'unification de la responsabilité d'aménagement économique instaurée par la loi NOTRe a doté les territoires d'une représentation globale de leur offre immobilière et foncière. Les EPCI, intégralement compétents en matière de développement économique, veillent à l'accompagnement et au suivi du parcours résidentiel des entreprises.

Le SAR, en cours d'élaboration, intègre le Schéma régional de développement économique, d'internalisation et d'innovation (SRDEII), finalisé en 2019 et basé sur les atouts de l'île : dynamiques démographique et économique, jeunesse, position stratégique dans le canal du Mozambique, culture, richesses naturelles, statut de département français et de région ultra périphérique de l'Europe.

La rédaction, en 2012, du premier schéma de Zones d'aménagement économique (ZAE) s'est faite dans un contexte embryonnaire de départementalisation, de mise en place d'une fiscalité et du droit du travail et de structuration de l'économie. Le Conseil départemental a sollicité l'EPFAM pour conduire la révision de ce Schéma.

Initiée en 2020, cette révision vise notamment à :

- définir et qualifier les potentialités foncières et immobilières d'accueil, existantes ou à créer, y compris en renouvellement urbain, et préciser leurs conditions d'attractivité,
- qualifier et quantifier les demandes d'installation reçues par les Communautés de communes et les Communes,
- déterminer les besoins en matière d'immobilier d'entreprise, de foncier et de services afin de les prendre en compte dans les opérations d'aménagement et de développement de ZAE, et dans les actions de requalification et d'adaptation des offres existantes,
- explorer les possibilités de diversification ou de spécialisation des activités et aider les élus à définir une stratégie de développement économique,
- hiérarchiser les ZAE existantes selon leurs caractéristiques et leur potentiel de développement si des besoins en foncier s'avèrent nécessaires, en lien avec l'élaboration du SAR,
- donner des pistes pour faire vivre le schéma validé.

Le Conseil départemental a sollicité l'EPFAM pour conduire la révision du Schéma de Zones d'aménagement économique

### Faciliter l'accès au foncier équipé avec l'Organisme foncier solidaire

Le territoire fait face à un besoin considérable en matière de logements et la dynamique de construction est trop limitée pour y répondre. Par ailleurs, les logements locatifs aidés sont inaccessibles à plus de 70 % de la population, favorisant l'habitat informel.

Pour soutenir la réhabilitation des logements insalubres et résorber l'habitat informel, le Plan logement outre-mer 2019-2022 prévoit la création de structures spécifiques adossées aux Etablissements publics fonciers et d'aménagement et avec d'autres partenaires financeurs. Les Organismes fonciers solidaires (OFS), alternative à la propriété individuelle du sol et à l'appropriation privée des plus-values foncières, y sont mentionnés comme « une solution adaptée pour réduire l'habitat insalubre en outre-mer ». Leur principe repose sur une dissociation du foncier (propriété de l'OFS) et du bâti (propriété des ménages), qui permet de fixer des prix abordables et d'encadrer les successions et mutations.

L'EPFAM a lancé en juillet 2020 une mission d'assistance juridique, technique, financière et opérationnelle à la création d'un OFS, pour déterminer l'opportunité de créer un organisme de ce type à l'échelle du territoire mahorais.

## L'EPFAM, aménageur urbain



2020 a été marquée par des événements significatifs dans l'activité de la DSO.

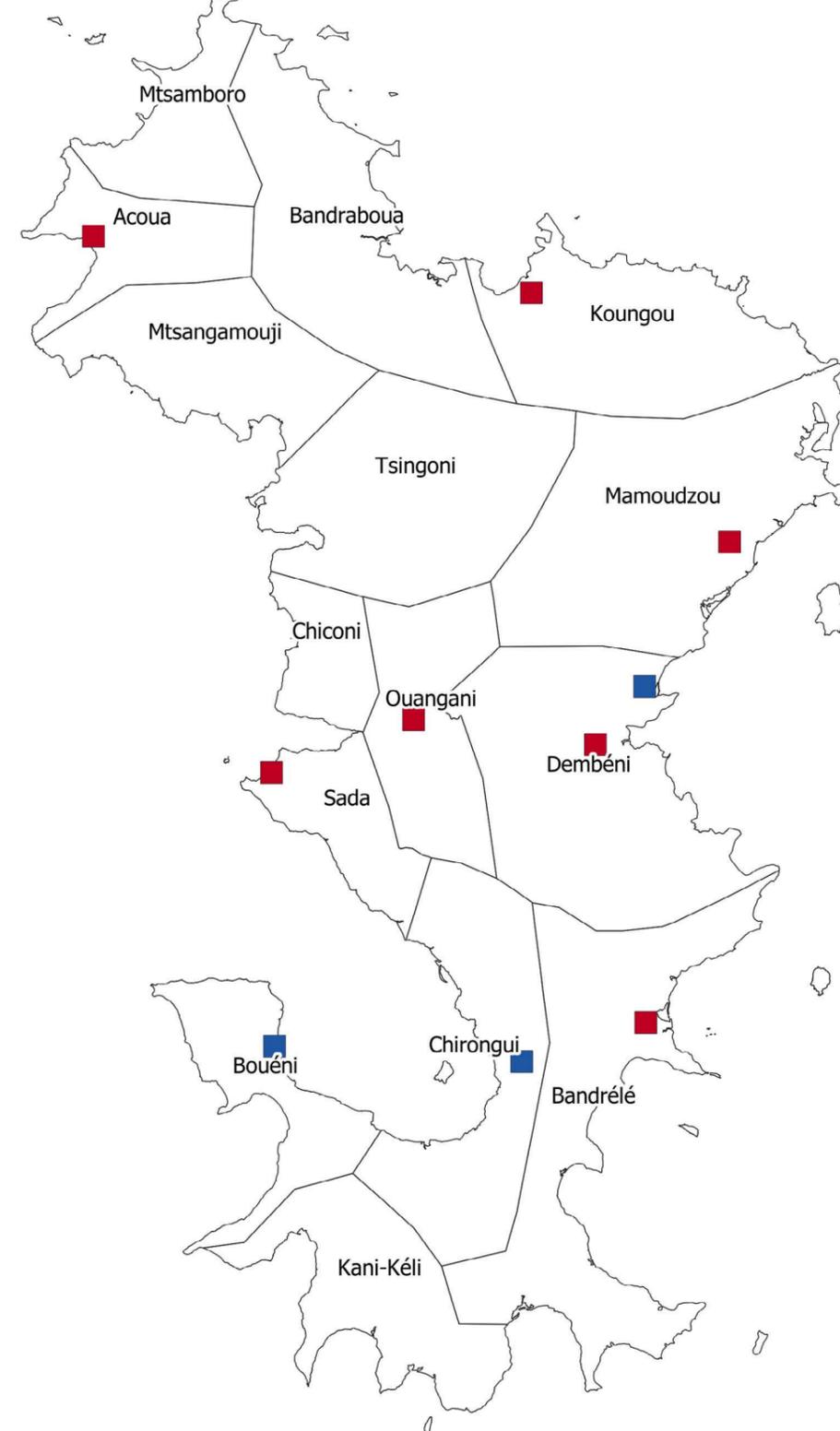
Les affaires déjà engagées en phase opérationnelle ont poursuivi leur avancement avec, selon les cas, des périodes de réajustement post-élections municipales et communautaires. Les dossiers réglementaires ont été déposés pour certaines d'entre-elles en vue d'obtenir la Déclaration d'utilité publique (DUP) et les autorisations nécessaires pour le démarrage des travaux.

Les affaires en fin de phase pré-opérationnelle ont également été poursuivies et achevées pour certaines, donnant lieu au lancement des phases opérationnelles.

Enfin, dans le cadre des suites des réflexions de projets de territoire préalables à la définition de l'OIN en lien avec l'élaboration du SAR, l'ouverture de plusieurs opérations a été préparée et mise en œuvre, notamment sur le secteur Kahani-Coconi d'importance stratégique pour l'amorce du rééquilibrage du territoire.



## Implantation des projets à vocations urbaine et économique



Secteurs d'interventions

- Economique
- Urbaine

0 2,5 5 km



## ZAC de Tsararano-Dembéni



Le projet d'aménagement de Tsararano-Dembéni a pour ambition de développer une nouvelle polarité pour accélérer le rééquilibrage du territoire et le désengorgement de Mamoudzou.

Le projet vise une offre diversifiée de logements, la réalisation d'équipements publics et de plusieurs espaces de vie, le développement de l'offre commerciale et la préservation de l'activité agricole.

### ÉLÉMENTS-CLEFS

- Surface : 117 ha
- 2 000 logements construits
- 8 000 m<sup>2</sup> de commerces, dont une grande surface alimentaire
- 6 000 m<sup>2</sup> de bureaux
- 13 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics
- Une caserne de gendarmerie
- Un cinéma de 3 000 m<sup>2</sup>

### RÉALISATIONS 2020

Dossier de création de ZAC

Dossier de réalisation de ZAC

Dossier de Déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du Document d'urbanisme

Dossier d'autorisation environnementale unique

Dossier d'étude préalable agricole

### Partenaires :

Commune de Dombéni  
Communauté d'agglomération de  
Dombéni-Mamoudzou  
Conseil départemental  
Etat

## ZAC de Doujani



Le projet d'aménagement de Doujani vise à développer une offre de logements, d'équipements, de bureaux et de commerces. Le périmètre d'intervention intègre le village existant et un secteur d'extension largement colonisé par de l'habitat et de l'agriculture informels. La libération des emprises implique une phase de proto-aménagement pour viabiliser et construire des hébergements temporaires.

Le projet revêt un fort enjeu environnemental, avec la reconquête des corridors écologiques (renaturation de la rivière et reboisement des coteaux), la structuration d'une agriculture vivrière, et une expérimentation de techniques innovantes de gestion de l'eau pluviale.

### ÉLÉMENTS-CLEFS

- Surface : 51 ha
- 700 logements construits (+ 150 hébergements temporaires)
- 50 logements « durs » dégradés et 800 logements précaires à traiter
- 19 500 m<sup>2</sup> dédiés aux activités économiques
- 17 500 m<sup>2</sup> d'équipements publics

### RÉALISATIONS 2020

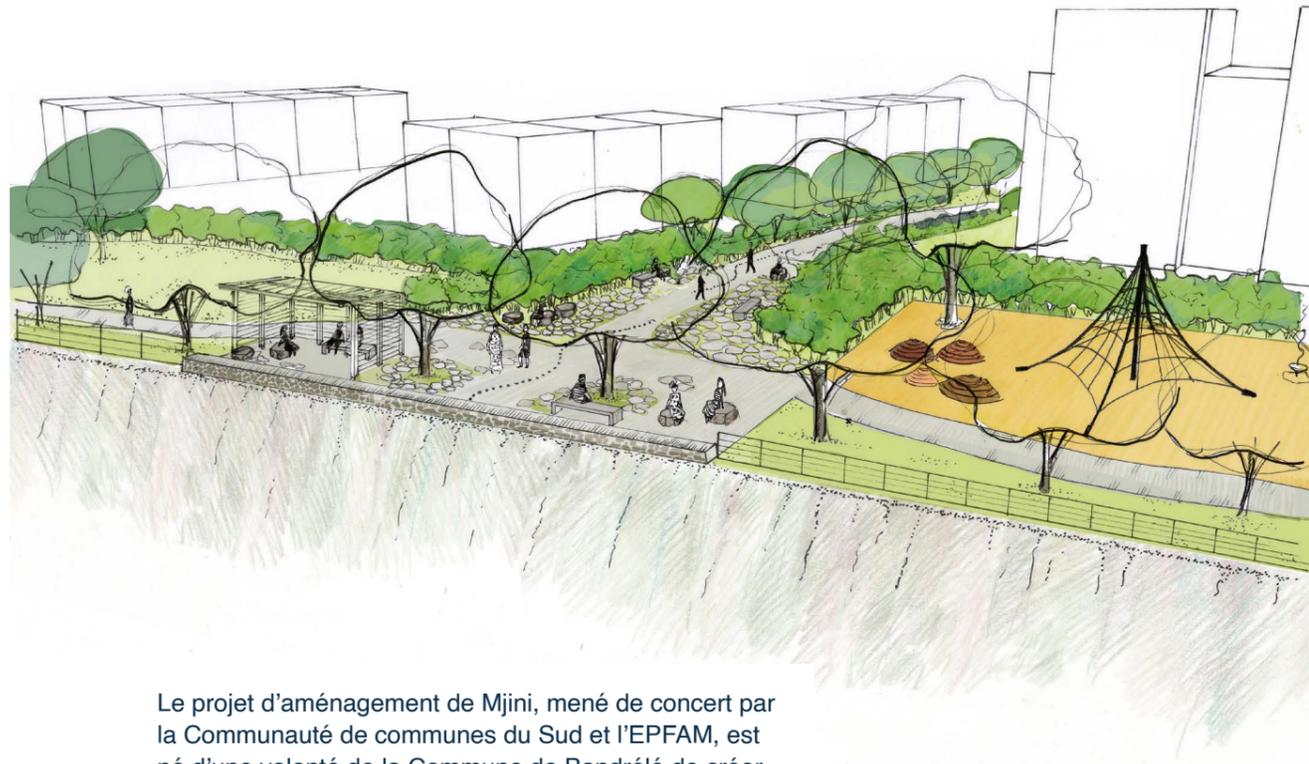
Finalisation de l'avant-projet

Elaboration de l'expérimentation en agriculture urbaine *Leselam*

Réalisation des études géotechniques

### Partenaires :

Commune de Mamoudzou  
Communauté d'agglomération de  
Dombéni-Mamoudzou  
Conseil départemental  
Etat



Le projet d'aménagement de Mjini, mené de concert par la Communauté de communes du Sud et l'EPFAM, est né d'une volonté de la Commune de Bandré de créer un nouveau quartier, sur le plateau qui domine le centre-bourg du village.

Respect du site dans toutes ses composantes (historiques, paysagères, hydrauliques), insertion dans son contexte urbain, affirmation d'un projet novateur dans ses composantes environnementales, tels sont les enjeux identifiés dans le cadre de cette extension urbaine.

**Partenaires :**

Commune de Bandré  
Communauté de communes du Sud  
Conseil départemental

**ELÉMENTS-CLEFS**

- Surface : 27 ha
- 670 logements construits
- 5 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques : commerces de proximité, bureaux et services
- 13 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics : groupe scolaire, gymnase, stade, salle polyvalente, collège, espaces verts

**RÉALISATIONS 2020**

Finalisation du diagnostic social et foncier et démarrage des négociations amiables  
Lancement de l'avant-projet  
Poursuite de l'étude d'impact (finalisation des inventaires écologiques)  
Préparation du dossier de création de la ZAC



Le projet d'aménagement de Longoni s'inscrit dans la perspective d'une croissance démographique importante induite par la proximité de deux infrastructures majeures : le futur lycée des métiers du bâtiment, prévu pour accueillir 1 800 élèves, et le port, en cours d'expansion.

Il porte l'ambition de résorber l'habitat insalubre, d'offrir de nouveaux logements, ainsi que de restaurer et revaloriser la rivière.

**Partenaires :**

Commune de Koungou  
Conseil départemental  
Etat

**ELÉMENTS-CLEFS**

- Surface : 45 ha (15 ha pour la 1<sup>ère</sup> tranche opérationnelle)
- 1 000 logements construits
- 350 logements insalubres traités
- 10 500 m<sup>2</sup> d'activités économiques : commerces et services
- Espaces publics : place centrale, parc des berges
- Équipements publics : maison de services au public, groupe scolaire, collège...

**RÉALISATIONS 2020**

Réalisation de l'avant-projet  
Élaboration des dossiers réglementaires

## Aménagement urbain du pôle Coconi-Kahani



L'étude de projet de territoire préalable à la définition de l'OIN de Mayotte a fait émerger, sur le centre-ouest du territoire, une réflexion sur une opération d'aménagement aux ambitions importantes dans l'optique de créer une réelle polarité attractive sur le secteur.

Le développement urbain du pôle Coconi-Kahani autour de projets d'équipements structurants représente une opportunité dans le rééquilibrage du territoire, en complément des autres réflexions en cours autour des secteurs de M'Tsangamouji, Chiconi, Sada ou Tsingoni.

Une série de réflexions, cartographies et principes guides ont été produits sur le secteur centre-ouest, qui ont notamment permis de définir une pré-programmation de l'opération d'aménagement qui portera l'ambition de faire du secteur Coconi-Kahani un pôle secondaire dynamique et attractif.

### RÉALISATIONS 2020

Validation de la convention de partenariat

Dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets FRAFU validé et signé par la DEAL

Lancement des consultations

Etudes de programmation

### Partenaire :

Communauté de communes du Centre-Ouest

### PREMIÈRES ORIENTATIONS

- Construction de nombreux logements (dont des logements sociaux)
- Création d'un technopole agro-alimentaire
- Réalisation d'une cité administrative
- Création d'un pôle d'échanges dans le cadre de la réalisation du réseau de transport interurbain
- Création d'équipements publics à l'échelle départementale
- Aménagement ou rénovation d'axes viaires et raccordement de zones peu accessibles
- Extension du dispensaire de Kahani
- Création d'un hub de correspondances scolaires
- Rénovation du parvis du lycée technologique de Kahani
- Extension de la caserne pompiers
- Création d'une maison des associations
- Création d'un équipement sportif et réhabilitation du stade actuel
- Réalisation d'autres équipements en cours de réflexion

## Aménagement durable et résilient d'Acoua et Mtsangadoua



La Commune d'Acoua a intégré dans son plan d'action communal 2017-2020 la notion de résilience pour ses habitants et ses deux villages (Acoua et Mtsangadoua), pour développer un système urbain qui saura faire face aux aléas climatiques et environnementaux.

L'EPFAM accompagne la collectivité dans la conduite d'une étude pré-opérationnelle qui aboutira à un plan-guide de résilience urbaine. Ce dernier a pour objectifs de recadrer les opérations engagées par la Commune, de proposer des micro-opérations destinées à devenir des « démonstrateurs » d'une approche résiliente, d'établir les aménagements nécessaires et d'associer la société civile aux réflexions tout au long de la démarche.

### Partenaire :

Commune d'Acoua

### RÉALISATIONS 2020

Séminaire de travail associant la Commune, les partenaires institutionnels et la population

Finalisation et validation du diagnostic et des enjeux, définition d'une stratégie de résilience urbaine, des orientations et principes généraux d'aménagement

Validation de micro-opérations

## Revitalisation durable du centre-bourg de Sada



Confronté à des problématiques de sur-densification, d'insalubrité et d'exposition aux risques naturels, le centre-bourg de Sada fait l'objet d'une réflexion globale devant aboutir à des interventions îlots par îlots. L'ensemble de la réflexion est menée dans un souci d'aménagement durable, d'adaptation au changement climatique, et de recherche d'impacts environnementaux positifs.

Le projet s'appuie sur une campagne de diagnostic bâti / foncier / social d'ampleur inédite, dans le cadre d'un partenariat avec la DEAL, visant à améliorer la connaissance et la définition des actions opérationnelles à mener pour réduire la vulnérabilité des constructions face aux risques naturels.

### ÉLÉMENTS-CLEFS

- Surface d'étude : environ 24 ha
- 524 logements recensés

### RÉALISATIONS 2020

Fin du diagnostic bâti et social  
Lancement de la réalisation du plan guide

## Zone écotouristique d'Hagnoundrou



Le site de Hagnoundrou dispose de qualités, notamment paysagères, sur lesquelles le projet entend s'appuyer pour réactiver la vocation touristique de la zone en développant une offre de loisirs diversifiée pour faire du tourisme un levier de développement du territoire communal.

L'ensemble du programme fera l'objet d'aménagements et constructions à haut niveau d'exigence environnementale.

### ÉLÉMENTS-CLEFS

- Surface indicative : 46 ha
- 200 à 300 lits d'hébergement touristique
- 16 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques : restauration, pôle VTT, centre équestre, ferme éducative, accrobranche...
- 5 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics : base nautique, halle des fêtes, espace muséal, centre de formation modulable...
- Équipements divers (ponton de plaisance, bassin de baignade, jeux nautiques et terrestres, desserte cyclable...)

### RÉALISATIONS 2020

Conventions opérationnelles

### Partenaires :

Communauté de communes du Sud  
Conseil départemental  
Etat

### Partenaires :

Communauté de communes  
du Centre-ouest  
Commune de Sada  
Etat



## ZAE de Malamani

L'implantation d'une ZAE multifonctionnelle à Malamani doit être un levier de développement du territoire en accueillant des entreprises industrielles, commerciales et artisanales.

Le site dans lequel s'inscrit le projet de ZAE revêt une valeur paysagère et écologique singulière (arbres remarquables, espèces protégées) qui sera préservée.

### Partenaires :

Communauté de communes du Sud  
Conseil départemental

### ELÉMENTS-CLEFS

- Surface d'étude : 18 ha
- Surface de projet : 6,5 ha
- 3 ha de programmes publics : cuisine centrale, garage solidaire, pôle déchets, abattoir...
- 17 000 m<sup>2</sup> de lots cessibles

### RÉALISATIONS 2020

Reprise des études préalables, esquisse  
Inventaires hivernaux faune/flore



## ZAE d'Ironi Bé

Centrale photovoltaïque  
(projet en cours)

RN2

RN2

### Partenaire :

Communauté d'agglomération de  
Dembéni-Mamoudzou

Le projet de développement d'une ZAE spécialisée dans l'agro-alimentaire à Ironi Bé doit répondre aux besoins des porteurs de projets économiques dans cette zone du territoire.

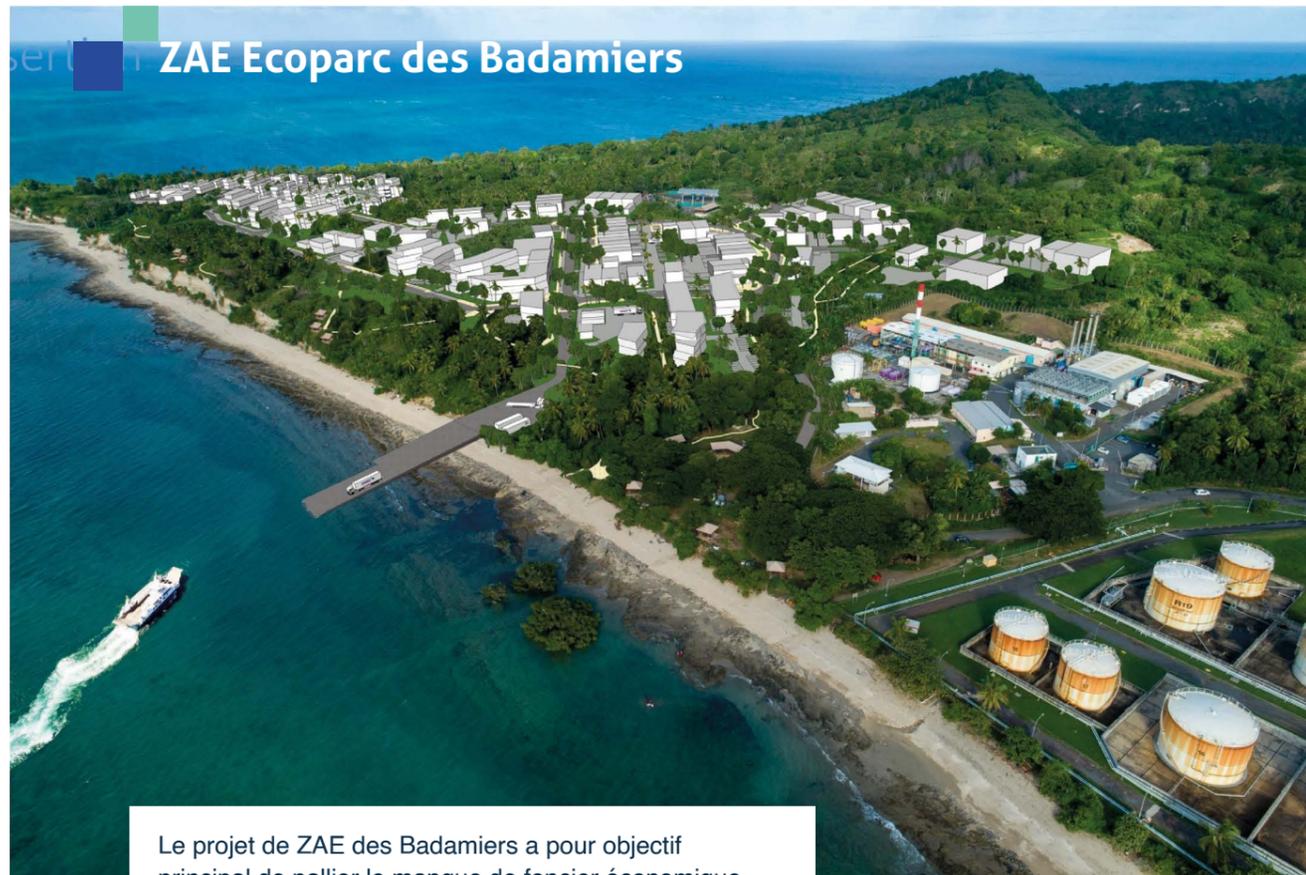
Il permettra d'impulser un développement plus équilibré du département en créant une nouvelle polarité et un bassin d'emplois en dehors du secteur Longoni/Kawéni.

### ELÉMENTS-CLEFS

- Surface de réflexion : 7 ha
- 12 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts
- 11 000 m<sup>2</sup> d'ateliers de production
- 6 000 m<sup>2</sup> de bureaux
- 2 000 m<sup>2</sup> de commerces
- 24 000 m<sup>2</sup> de lots à bâtir

### RÉALISATIONS 2020

Etudes de faisabilité  
Elaboration du programme



## ZAE Ecoparc des Badamiers

Le projet de ZAE des Badamiers a pour objectif principal de pallier le manque de foncier économique à destination des entreprises tout en répondant aux problématiques d'approvisionnement de Petite-Terre.

Le projet vise la réalisation d'un quartier exemplaire au point de vue environnemental (labellisation Ecoquartier) et proposant une mixité programmatique alliant les fonctions productives (création d'un pôle d'excellence en matière d'économie circulaire), et agricoles (valorisation de la zone à fort potentiel agricole de Poudjou).

### Partenaire :

Communauté de communes de Petite-Terre

### ELÉMENTS-CLEFS

- Surface : 32 ha (zone urbaine : 15 ha, hauts agricoles : 16 ha)
- 80 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques : locaux d'activité, entrepôts, bureaux/services...

### RÉALISATIONS 2020

Lancement des études techniques

Lancement de la stratégie foncière

Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine

Initiation d'une dynamique de travail partenarial avec les autres porteurs de projets publics sur la zone du projet

## Favoriser la construction et la requalification de logements

PROJET	SURFACE DE ZONE URBAINE	LOGEMENTS À CONSTRUIRE	LOGEMENTS INSALUBRES À TRAITER
ZAC de Tsararano-Dembéni <i>Livraison horizon fin 2023</i>	45 ha	2 000	0
ZAC de Doujani <i>Livraison horizon 2024</i>	51 ha	700 (+150 hébergements)	850
ZAC de Mjini <i>Livraison horizon 2025</i>	19 ha	670	0
ZAC de Longoni <i>Livraison horizon 2024</i>	24 ha	1 000	350
Centre-bourg de Sada 1 <sup>è</sup> tranche - <i>horizon 2025</i>	1 ha	0	100
Centre-bourg de Sada	24 ha	0	500
Pôle Coconi - Kahani <i>Livraison horizon 2026</i>	85 ha	7 500	

## Créer les infrastructures pour le développement économique

PROJET	SURFACE DEDIEE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
ZAE de Malamani <i>Livraison horizon 2023</i>	17 000 m <sup>2</sup> (hors programmes publics)
ZAE d'Ironi Bé <i>Livraison horizon 2025</i>	55 000 m <sup>2</sup>
ZAE des Badamiers <i>Livraison horizon 2026</i>	80 000 m <sup>2</sup>

## L'EPFAM, aménageur agricole

Les activités d'aménageur agricole de l'EPFAM visent à améliorer les structures foncières (installation ou maintien d'exploitants, accroissement de la superficie d'exploitations, mise en valeur des sols, aménagement et remaniement parcellaires), concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la biodiversité, et mettre en place un observatoire des prix du foncier agricole.

L'Etablissement intervient sur la base de trois orientations :

- Dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, favoriser l'installation des jeunes agriculteurs,
- Accompagner le développement de l'économie locale,
- Protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles.

En 2020, les activités de la DSA ont été limitées en raison du contexte sanitaire. Néanmoins, ce fut une année charnière dans la mise en œuvre de la stratégie d'intervention agricole de l'EPFAM avec l'installation et le suivi de jeunes agriculteurs et la mobilisation de ressources internes sur le plan financier et humain, ce qui a permis de concrétiser des acquisitions foncières.

La commission départementale EPFAM (CDEPFAM) est restée opérationnelle et a permis la prise de décisions tenant compte de l'ensemble des enjeux du territoire.



## Les interventions foncières au service de l'agriculture

### Exercice du droit de préemption agricole

Le droit de préemption agricole, instauré par le décret n°2019-1076, est attribué à l'EPFAM sur l'ensemble du territoire, sur toutes les parcelles en zones N et A du PLU quelle qu'en soit la superficie mise à la vente.

L'EPFAM a fait usage de ce droit de préemption agricole sur la vente de deux parcelles situées sur la Commune de Bandrelé. La préemption s'est faite aux conditions notifiées par le notaire et la signature de l'acte doit intervenir prochainement.

### Acquisition de foncier agricole

Dans le cadre des négociations foncières pour le projet de ZAE de Malani, l'EPFAM dispose d'un reliquat de foncier agricole d'environ 1,2 ha. L'Etablissement le met à disposition de deux agriculteurs en cours d'installation. Un premier bail est signé et l'agriculteur a commencé son activité.

*14 agriculteurs sont  
accompagnés par  
l'EPFAM dans leur  
projet d'installation*

### Opérations d'aménagement et équipement du foncier agricole

#### Commune de Bandrelé – Implantation du pôle agricole de Mro Mouhou

Les études de faisabilité initiées en 2018 et finalisées en juin 2019 ont révélé le potentiel agricole de ce site de 19 ha et l'opportunité d'y implanter un pôle agricole ayant vocation à accueillir des agriculteurs professionnels impliqués dans les filières de l'élevage et des fruits et légumes.

Le co-pilotage avec la Commune de Bandrelé et l'implication de partenaires (Communauté de communes du Sud, DAAF, PAI, CAPAM, DRTM) dans ce projet ont permis de définir un programme d'aménagement réaliste. À la suite d'un appel à projet, 12 porteurs ont été retenus. Le découpage parcellaire a été fait par un géomètre et les baux vont être signés prochainement.

#### Communauté de communes du Sud – Implantation de pôles agricoles

Une convention a été signée entre l'EPFAM et la Communauté de communes du Sud en 2019 pour la création de 3 pôles agricoles à Karoni, Chirongui et Kani-Kéli, afin de développer la production agricole dans le sud de l'île.

Les études préliminaires ont été tenues en 2020, pour définir les périmètres d'opérations ainsi que le programme d'aménagement et l'équipement de périmètres agricoles. Suite aux premiers diagnostics, il a été décidé d'intégrer un quatrième pôle, à Mronabeja.

## L'accompagnement des agriculteurs

### Accompagnement des agriculteurs dans leurs projets d'installation et de modernisation

L'EPFAM apporte une assistance technique, administrative, juridique et financière aux porteurs de projet engagés dans des projets d'installation ou de modernisation d'exploitation agricole. 5 agriculteurs ont été accompagnés en 2020.

### Accompagnement des porteurs de projets pour le pôle agricole Mro Mouhou

12 agriculteurs ont été sélectionnés pour leur projet d'installation sur le pôle agricole de Mro Mouhou. Le 12<sup>e</sup> est décédé en cours d'année sans être remplacé.

En amont de leur installation effective, certains ont été accompagnés par l'EPFAM pour le montage de demandes de financements publics.

Parmi les agriculteurs sélectionnés, 4 ont été accompagnés par l'EPFAM pour constituer une demande de dotation de 15 000 € dans le cadre du Type d'opération (TO) 631. Les Plans de développement des petites exploitations (PDPE) d'une durée de 3 ans ont été élaborés et les dossiers complets ont été déposés au mois de septembre.

### Participation à la campagne PAC

Depuis 2018, l'EPFAM participe à la campagne de la Politique agricole commune (PAC), par la réalisation de relevés GPS des parcelles cultivées chez les agriculteurs qui déclarent leurs surfaces pour la première fois.

L'objectif est de leur permettre d'effectuer leur déclaration de surface et de bénéficier des aides relatives définies dans le Programme d'options spécifique à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) et dans le Programme de développement rural de Mayotte (PDRM).

**522 PARCELLES**  
chez 274 agriculteurs

### Accompagnement de fermes pilotes pour une conversion en Agriculture Biologique

L'EPFAM est intervenu au sein d'un projet de coopération sur la structuration des filières fruits et légumes avec l'Union des coopératives agricoles de Mayotte (UCOOPAM) et l'Etablissement public national de formation professionnelle agricole de Coconi (EPNFPA). L'EPFAM, au sein de ce projet financé par le FEADER, a eu pour mission d'accompagner l'émergence d'une filière de fruits et légumes certifiés biologiques.

L'année 2020 a permis de constituer un réseau de 14 fermes pilotes et d'assurer un suivi technique de ces exploitations sur des thématiques variées (entretien de la fertilité des sols, diagnostics phytosanitaires à la parcelle, lutte biologique, associations et rotations de cultures à privilégier, etc.) et de réaliser un bilan des freins à la conversion pour chacune des fermes.

Des difficultés rencontrées tout au long du projet n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs fixés, notamment sur la mise en œuvre d'expérimentations et la notification à l'agence bio de ces fermes pilotes.

Le projet s'est terminé à la fin de l'année 2020. Les partenaires ont déposé un nouveau projet sur le TO 16.4.1 du PDRM pour les années 2021-2023, pour poursuivre le projet initié et élargir le partenariat autour de cette ambition de développement d'une filière AB.

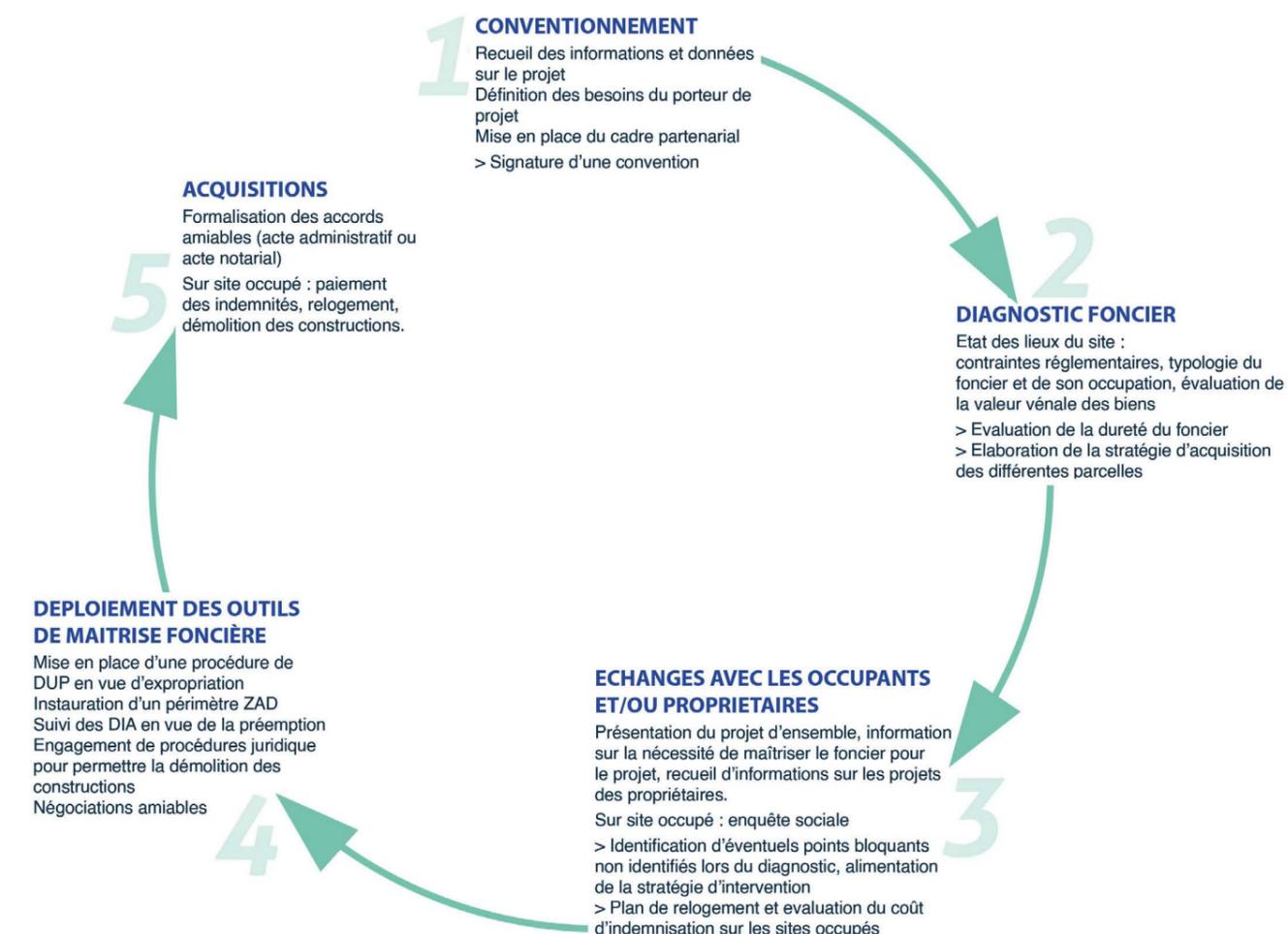
En construction, le nouveau projet s'orienterait vers une coordination de la structuration de filières par l'UCOOPAM, une mise en œuvre d'une action spécifique orientée vers l'émergence de filières AB coordonnée par l'EPN et impliquant l'UCOOPAM, l'EPFAM et d'autres partenaires avec lesquels des discussions sont en cours (CAPAM et ASSM notamment). Dans ce cadre, l'EPFAM aurait pour missions :

- d'assurer la continuité de l'appui technique initié auprès des fermes du réseau constitué,
- de mettre en œuvre des expérimentations pour lever les freins à la conversion (essais variétaux, greffage, produits de biocontrôle),
- de participer à l'appui à la notification à l'agence bio des membres du réseau bio via l'encadrement des audits réalisés par les organismes certificateurs.

## L'EPFAM, opérateur foncier

L'EPFAM, à travers la DIF, contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour faciliter la maîtrise foncière pour son propre compte et au profit des porteurs des projets publics.

### Les interventions de la DIF dans la maîtrise foncière



## Au service des Collectivités, des syndicats intercommunaux et du Rectorat

Par convention partenariale ou en accompagnement aux maîtres d'ouvrages publics, l'EPFAM déploie son ingénierie foncière au service de projets d'aménagements et d'équipements portés par les Collectivités, les syndicats intercommunaux et des structures publiques (Rectorat, SIDEVAM et SMEAM).

### Les conventions signées en 2020

**Convention d'ingénierie de maîtrise foncière avec la Commune de Boueni : RHI Bambo-Ouest et RHI Hagnoundrou Golfe**

Pour mener à bien ses opérations de résorption de l'habitat insalubre, la Commune a saisi l'EPFAM afin de l'accompagner sur le volet foncier.

**Convention d'accompagnement à la maîtrise foncière avec le SMEAM**

L'action de l'EPFAM porte sur l'acquisition des parcelles nécessaires aux projets du syndicat. Les périmètres sont identifiés par le SMEAM et sont précisés dans un programme annuel transmis à l'EPFAM avant le 31 décembre.

**Convention d'ingénierie de maîtrise foncière avec la Communauté de communes du Centre-ouest : aménagement de la voie d'accès au futur lycée du Nord**

La Commune de M'Tsangamouji s'est saisie de l'intercommunalité compétente en aménagement afin de l'accompagner dans une étude d'ensemble sur le secteur du futur lycée du Nord. Un travail sur le maillage et les équipements autour du lycée a permis de définir une première tranche de travaux (voie de desserte de la parcelle). C'est dans ce cadre que la Communauté de communes du Centre-ouest a fait appel à l'EPFAM.

### Les acquisitions foncières réalisées en 2020

**Pour le compte du Rectorat : projet du lycée des métiers du bâtiment à Longoni**

Les parcelles du projet sont acquises par le Rectorat. Les deux dernières ont été acquises par acte notarial en décembre 2020.

**Pour le compte du Rectorat : projet du lycée du Nord à M'Tsangamouji**

En novembre 2020, la vente de la parcelle du projet au Rectorat a été signée chez le notaire.

**Pour le compte de la Commune de Koungou : projet de voirie dans le cadre du NPNRU Majicavo – Koropa**

Acquisition de parcelles nécessaires à l'opération de la voirie dite de Bandrajou et de ses abords. Les négociations se poursuivent pour la cession des surfaces nécessaires à la réalisation des placettes.

### Les actions foncières réalisées en 2020

**Diagnostic foncier - RHI Hagnoundrou Golfe - Commune de Boueni**

Le périmètre compte 5 unités foncières réparties sur 10 parcelles, avec un projet de périmètre exclusivement privé. La phase diagnostic a été engagée dès juin 2020.

**Diagnostic foncier - RHI Bambo Ouest - Commune de Boueni**

Le périmètre de la RHI compte 7 unités foncières et 106 parcelles situées en zone urbanisée et en extension de la zone habitée. Le diagnostic en vue de l'évaluation de la stratégie d'acquisition a été engagée en juin 2020.

**Prospection foncière - SIDEVAM**

L'EPFAM intervient dans la recherche des terrains pour la réalisation des déchèteries en fonction des secteurs d'implantation définis par le PEDMA, pour l'acquisition de ces terrains une fois la faisabilité du projet vérifiée et approuvée, et pour la régularisation foncière des sites en exploitation par le syndicat intercommunal.

Sur les 6 sites définis dans la convention, 5 sites sont identifiés.

**Prospection foncière - Rectorat de Mayotte**

L'EPFAM intervient sur la prospection foncière et l'identification des terrains pour la réalisation de l'équipement, selon les secteurs définis par le Rectorat et dans les procédures permettant l'acquisition des tenements après approbation de la faisabilité du projet sur les terrains proposés par l'EPFAM.

Sur les 6 sites définis dans la convention de maîtrise foncière, l'ensemble des terrains a été identifié.

En complément, le Rectorat a demandé à l'EPFAM de l'accompagner dans la recherche et l'acquisition des terrains pour le futur collège de Vahibé. Les terrains ont été identifiés et validés par le Rectorat.

**DUP - projet de la place d'Achery - Commune de de Koungou**

Une proposition d'achat a été envoyée aux indivisaires. Parallèlement, une procédure de DUP a été mise en place. L'enquête publique sera lancée prochainement.

**ZAD - NPNRU Majicavo – Koropa - Commune de Koungou**

Afin de préserver le foncier impacté par le NPNRU de toutes ventes et de fixer une période de référence pour les valeurs foncières, un périmètre ZAD a été délimité en partenariat avec la Commune et approuvé par la Préfecture.

**Droit de préemption en zone urbaine - NPNRU Majicavo – Koropa - Commune de Koungou**

L'EPFAM a engagé, pour la première fois, une procédure d'exercice du droit de préemption, afin d'acquérir la parcelle BN 86 en vue de la réalisation d'une opération de relogement. Le prix doit être fixé par le juge.

**ZAD - NPNRU la Vigie - Communauté de communes de Petite-Terre**

Un périmètre de ZAD a été validé par arrêté préfectoral en juin 2020. Cet arrêté a été attaqué et l'EPFAM a accompagné juridiquement la Préfecture dans la rédaction de son mémoire.

**Suivi des DIA - NPNRU la Vigie - Communauté de communes de Petite-Terre**

Une analyse des opportunités foncières a été menée dans le cadre de la mission de suivi des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) de l'Etablissement.

*En 2020, l'EPFAM a exercé son droit de préemption en zone urbaine pour la première fois*

**Les projets d'aménagement urbain**

Pour le compte des opérations urbaines de l'EPFAM, la DIF réalise des diagnostics fonciers, conduit des négociations avec les propriétaires des terrains à acquérir, met en place des ZAD, monte les dossiers en vue de la cessibilité des parcelles et conclue les acquisitions.

**Diagnostiques**

En 2020, des études foncières sur les opérations ZAC de Mjini, ZAC de Doujani et ZAE des Badamiers ont été lancées.

La phase d'étude foncière comporte des enquêtes sur la propriété des parcelles et sur leurs occupants.

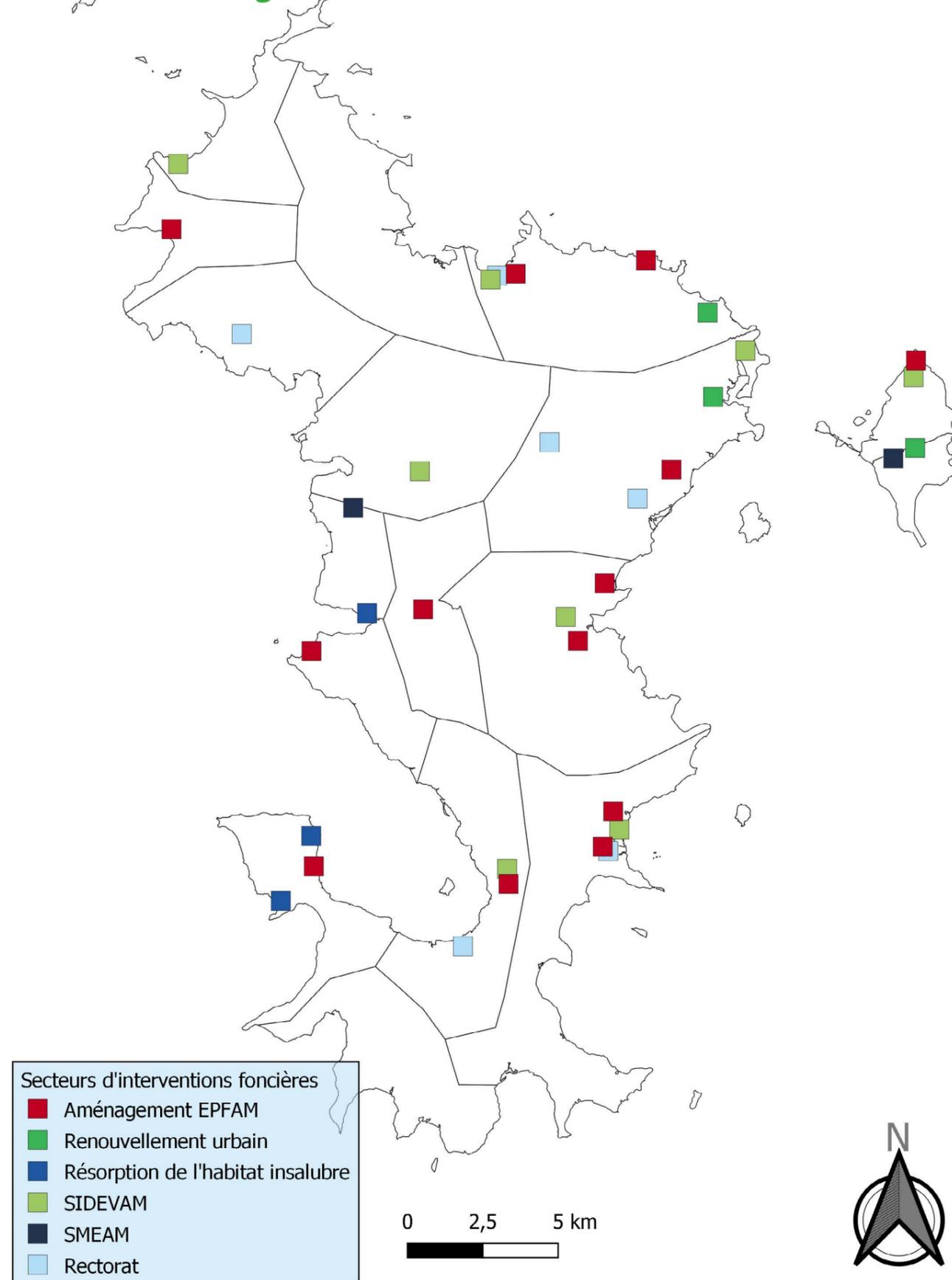
**ZAD**

Le 30 novembre 2020, le Conseil d'administration de l'EPFAM a approuvé la mise en place de périmètres ZAD pour les opérations ZAE des Badamiers et ZAC de Doujani.

La ZAD va permettre à l'EPFAM d'une part de lutter contre la spéculation foncière sur ces périmètres de projet, et d'autre part de saisir les opportunités foncières qui se présenteront.

**Acquisition**

Une parcelle de 8 ha est en cours d'acquisition sur la Commune de Dombéni, pour une opération de compensation agricole dans le cadre de la ZAC Tsararano-Dombéni. La valeur des domaines est estimée à 324 804 €. Le prix de vente a été validé à hauteur de 320 000 € (soit 4 €/m²). Le protocole d'accord sur le prix a été signé le 21 octobre 2020.



**Les projets d'aménagement agricole**

**Droit de préemption agricole – suivi des DIA**

Les DIA agricoles sont réceptionnées et enregistrées par la DIF, qui contrôle leur régularité et informe les Communes. En cas de projet de préemption, une évaluation du foncier est réalisée, et le certificat d'urbanisme demandé.

En 2020, 41 DIA ont été enregistrées, dont 20 présentant un intérêt. Elles font l'objet d'une réflexion au pôle DSA. Une DIA est cours de préemption.

**Offres spontanées de terrain agricole – suivi**

Des offres de la part de propriétaires de foncier agricole peuvent être reçues directement à l'Etablissement.

En lien avec le pôle DSA, un workflow permettant de traiter ces demandes a été mis en place. L'objectif est de saisir les opportunités foncières pour disposer du foncier, et en faciliter l'accès à des porteurs de projets agricoles.

En 2020, moins de dix offres de propriétaires désirant vendre leurs parcelles ont été reçues. Deux offres présentent un intérêt en raison de leur prix, leur localisation et leur potentiel agricole. Une offre est en cours d'acquisition et une autre en négociation.

## L'EPFAM, constructeur



De nombreux terrains susceptibles d'accueillir des opérations d'aménagement urbain portées par l'EPFAM sont occupés de manière informelle. Des quartiers entiers sont constitués d'habitations indignes et les populations y vivent dans des conditions de grande précarité. L'insalubrité et la fragilité des logements les condamnent, pour la plupart, à être démolis dans le cadre des aménagements à venir.

La loi Letchimy du 23 juin 2011 relative à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer précise que lorsque la réalisation d'une opération d'aménagement rend nécessaire la démolition d'habitations informelles, le relogement des personnes est assuré par la personne publique ayant engagé l'opération. Ainsi, la question du relogement ou de l'hébergement transitoire des personnes installées dans des habitations informelles est une problématique à laquelle l'EPFAM doit apporter des réponses de manière urgente.

C'est pourquoi l'Etablissement a lancé des réflexions pour produire des villages-relais, composés de logements sains à coûts réduits, pensés pour pouvoir être réalisés en auto-construction.

Le principe constructif, mis au point par l'agence d'architecture Harappa, repose sur des structures métalliques de fabrication industrielle. Différents types de remplissage ont été testés. L'objectif est de produire un logement de près de 60 m<sup>2</sup> « clé en main » à un coût inférieur à 50 000 euros.

Ce dispositif a été utilisé par la Commune de Koungou pour reloger des personnes dans le cadre d'opérations de RHI. Par ailleurs, l'EPFAM a lancé un chantier en 2020 pour le compte des services de l'Etat, à Tsoundzou.

Ce principe de village-relais sera déployé progressivement dans le cadre de différentes opérations d'aménagement urbain portées par l'Etablissement.

### Le village-relais de Tsoundzou

Le village-relais de Tsoundzou est constitué de 31 constructions, dont un bâtiment destiné à l'accueil des bureaux et d'un logement de gardien. Ces constructions ont une capacité d'accueil de 240 lits.

Les travaux ont débuté en septembre 2020, pour une livraison attendue fin mai 2021.

Le chantier a été arrêté une semaine du fait de l'action du CODIM (Comité de défense des intérêts de Mayotte), considérant un empiètement fictif sur la mangrove.



L'objectif est de produire un logement de près de 60 m<sup>2</sup> à un coût inférieur à 50 000 euros

### Le village-relais d'Hamouro

Cette opération est portée par la Commune de Bandré, assistée des services de la DEAL de Mayotte.

Les études et réflexions se sont poursuivies en 2020 sur le site d'Hamouro pour préciser le programme de l'opération. L'EPFAM réalisera 30 logements conformes au modèle de base.

Les modalités opérationnelles seront précisées prochainement. Les différentes autorisations administratives sont attendues au second semestre 2021.



## Le fonctionnement de l'EPFAM en 2020

### Ressources humaines

Principale richesse de l'EPFAM, l'effectif autorisé est passé de 21 Equivalents temps-plein (ETP) en 2019 à 24 en 2020. Ces moyens supplémentaires permettent la montée en charge de l'activité de l'Etablissement.

L'EPFAM développe par ailleurs une politique d'accueil de stagiaires dans le but de permettre aux jeunes, principalement mahorais, d'acquérir un savoir-faire. En 2020, un stagiaire a été accueilli durant 6 mois, pour réaliser des études et réflexions permettant d'améliorer la connaissance du territoire.

14 formations portant sur différents domaines ont été organisées, auxquelles 58 agents ont participé. L'essentiel de ces formations a été réalisé en visio-conférence. Il s'agit d'un réel investissement dont l'objectif est de favoriser la montée en puissance des agents, déjà fortement mobilisés au sein de l'Etablissement.

Une rotation importante des effectifs a eu lieu en 2020, avec 25 % de départs (dont 2 personnes arrivées en début d'année), et un effectif constitué de 38 % de nouvelles recrues en fin d'année.

En réponse à une demande du Contrôleur budgétaire, liée au manque de visibilité sur la sortie de la crise sanitaire, les procédures de recrutement ont été suspendues en 2020.

#### MOUVEMENTS 2020

6,2 départs  
9,2 arrivées

### Marchés publics

Afin de répondre aux obligations de transparence et de traçabilité, la commission des achats internes est saisie pour les marchés de services, de fournitures et prestations intellectuelles d'un montant égal ou supérieur à 90 000 €, et à partir de 500 000 € pour les marchés de travaux. La commission a été convoquée 9 fois en 2020.

En 2020, 24 marchés ont été attribués, incluant les lots et les marchés subséquents issus des accords-cadres notifiés les années précédentes.

5 074 094 €

Montant des engagements nouveaux issus des procédures de marchés publics pour 2020

### Activités juridiques

Le juriste est chargé de l'assistance et du conseil juridique pour sécuriser les activités de l'EPFAM.

#### Missions topographiques

Prestations topographiques et géotechniques dans le cadre du projet de ZAE des Badamiers : arrêté n°2019-745, portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées sur les territoires des communes de Dzaoudzi – Labattoir.

#### Préemption BN86

Réalisation du dossier et du mémoire en saisine du juge de l'expropriation pour la mise en œuvre du droit de préemption urbaine sur la parcelle BN86 Kananga.

Le juriste est également chargé du suivi des demandes d'expertises juridiques formulées aux professionnels extérieurs.

### Administration – finances

Durant l'année 2020, seuls deux Conseils d'administration ont pu être organisés et 34 délibérations adoptées.

#### Principaux chiffres de l'exercice 2020

	EXÉCUTÉ
<b>Autorisation d'engagement</b>	<b>10 865 734 €</b>
Personnel	1 610 990 €
Fonctionnement opérationnel	9 076 738 €
Investissement	178 005 €
<b>Crédit de paiement</b>	<b>9 162 934 €</b>
Personnel	1 610 990 €
Fonctionnement opérationnel	7 347 107 €
Investissement	204 837 €
<b>Prévisions de recettes</b>	<b>17 950 117 €</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>8 787 183 €</b>



*Vers une ville équipée et organisée*



*Ensemble Pour Faire Avancer Mayotte  
Konyo Moja Maore Yiendre Mbeli*